***A l’attention des utilisateurs du présent document***

*Lorsque le contrat de travail est conclu exclusivement pour la garde d’un enfant, le décès de ce dernier entraine la rupture de plein droit du contrat de travail au jour du décès.*

*Les articles 119-4-2 (socle spécifique « assistant maternel ») et 161-4-2 (socle spécifique « salarié du particulier employeur ») de la convention collective nationale applicable prévoient que le salarié doit être informé par le particulier employeur, ou par défaut par un tiers, du décès de l’enfant gardé.*

*Ce document écrit est à adresser au salarié par courrier recommandé avec accusé réception, dans les*

*30 jours calendaires à compter du décès de l’enfant.*

***Ce modèle présente une valeur indicative et non conventionnelle.***

*Pour faciliter l’utilisation du présent modèle, des commentaires sont insérés en italique (et en bleu).*

*Ils sont à supprimer du document définitif remis au salarié.*

**MODÈLE DE COURRIER INFORMANT DU DÉCÈS DE L’ENFANT**

**Particulier employeur :**

*[Choisir entre]* Mme/M.

*[Adresse]*

N°CESU/ PAJEMPLOI *[Rayer la mention inutile et préciser le numéro]*

*[****OPTION*** *: si le particulier employeur est représenté par un tiers]*

Représenté par :

*[Choisir entre]* Mme / M.

*[Adresse]*

**Salarié(e) :**

*[Choisir entre]* Mme/M.

*[Adresse]*

A , Le

**Lettre recommandée avec accusé de réception n°** *[Numéro figurant sur l’accusé réception]*

**Objet : Décès de l’enfant**

*[Choisir entre]* Madame / Monsieur,

Je suis au regret de vous annoncer le décès de mon/l’enfant, *[Nom, prénom de l’enfant décédé]* intervenu le *[Date du décès]*, rendant impossible le maintien du contrat detravail qui me lie / qui vous lie à Monsieur/Madame *[Nom, prénom du particulier employeur]* en tant que *[Choisir entre]* garde d’enfant/ouassistant maternel.

En application de l’article *[Choisir entre « 119-4-2 » (si le salarié est assistant maternel) et « 161-4-2 »*

*(Si le salarié est garde d’enfant à domicile embauché exclusivement pour garder l’enfant décédé)]* de la convention collective nationale applicable, votre contrat de travail conclu le *[Date du contrat de travail* *ou de l’embauche le cas échéant]* a donc été automatiquement rompu à la date du décès de *[Choisir entre]* mon enfant/de l’enfant *[Nom, prénom de l’enfant décédé].*

Dans cette situation, vous ne pouvez pas effectuer votre préavis d’une durée de *[Durée du préavis fixée par la convention collective applicable]*, au titre duquel vous percevrez uneindemnité compensatrice.

Les documents de fin de contrat (certificat de travail, attestation pôle emploi, reçu pour solde de tout compte) seront à votre disposition à compter du *.*

*[Les documents de fin de contrat doivent être établis dans un délai maximum de 30 jours calendaires à compter du décès. Ils doivent être mis à la disposition du salarié sur son ancien lieu de travail. Il est toutefois possible, pour les parties, de s’accorder par écrit sur l’envoi de ces documents par courrier recommandé avec avis de réception.*

*S’il le souhaite, le salarié dont le contrat de travail est rompu du fait du décès de l’enfant du particulier employeur présente une demande d’indemnisation auprès de l’organisme Pôle emploi pour l’ouverture des droits au chômage.]*

L’intégralité des indemnités de fin de contrat auxquelles vous avez droit compte tenu de votre ancienneté vous sera versée, avec l’éventuel solde des salaires qui vous sont dus, lors de la remise du reçu pour solde de tout compte.

Je vous prie d'agréer, *[Choisir entre]* Madame / Monsieur *[Nom, prénom du salarié]*, nos sincères salutations.

**Signature du particulier employeur :**

*OU*

**Signature du tiers agissant pour le compte du particulier employeur :**

*[La lettre est adressée au salarié et une copie est conservée par le particulier employeur]*